



**RECONDUCTION n° 12/1
DU PROCES-VERBAL n° 06 - A - 117**

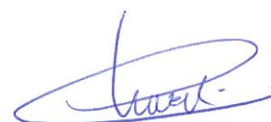
Selon l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Protection de divers types de tuyauteries métalliques par des produits en laine de roche. Montage en traversées de murs et de planchers rigides ou flexibles.
Demandeur	ROCKWOOL TECHNICAL INSULATION B.V. Postbus 1160 NL - 6040 KD ROERMOND
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'EFFECTIS France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : Aucune
Durée de validité	Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 9 janvier 2017. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par EFFECTIS France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.



Léo KREMER
Responsable du pôle
« Calfeutrements de pénétration et joints linéaires »

Maizières-lès-Metz, le 27 mars 2012



Roman CHIVA
Chef du Service Essais 1

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.